



Ottawa

NOV 24 1982

## NOTICE OF APPROVAL – AVIS D'APPROBATION

THIS NOTICE OF APPROVAL SUPERSEDES  
S.WA-T169 Revision 2 DATED February 25,  
1982.

FIRST APPROVED ON December 8, 1981.

Company: Grandin Weighing Systems Ltd.  
5895 Bessette Street  
Montreal, Quebec

Type of Device: Fully electronic weight  
indicator that utilizes a CRT to provide  
a visual display of weight, the system  
operation and operator prompts.

This indicator is interfaced to an  
approved compatible weighing element for  
complete weighing system.

Model Number: Series 1000B/R1  
Series 1000C/R1

NOTE: The Series B is a black and white  
C.R.T. and the Series C is a color C.R.T.

Description: These systems are elec-  
tronic weighing devices that display and  
record weighing operations.

Both systems consist of a cabinet  
containing the data processing unit, a  
CRT display, a printer and a keyboard.

The printer and keyboard can be separate  
units interfaced to the CRT.

The data processing system processes the  
commands from the keyboard, the weight  
signals from the load cells and, supplies  
instructions to the printer and CRT  
display. The visual weight indication is  
an integral part of the CRT.

LE PRÉSENT AVIS D'APPROBATION REMPLACE  
L'AVIS S.WA-T169 révision 2 EN DATE DU  
25 février 1982.

ÉMIS INITIALEMENT LE 8 décembre 1981.

Société: Grandin Weighing Systems Ltd.,  
5895 rue Bessette  
Montréal, Québec

Type d'appareil: Indicateur électro-  
nique de poids à l'aide duquel l'affi-  
chage du poids, du fonctionnement du  
système et des messages guide-opérateurs  
se fait sur écran cathodique.

L'indicateur est raccordé à un appareil  
de pesage approuvé compatible, un  
système de pesage intégré ainsi réalisé.

No. de modèle: Série 1000B/R1  
Série 1000C/R1

Remarque: La série B utilise un écran  
cathodique en noir et blanc et la série  
C un écran cathodique en couleur.

Description: Ces systèmes de pesage  
électronique permettent d'afficher et  
d'enregistrer les différentes opérations  
de pesage.

Les deux systèmes sont constitués d'une  
cabine abritant l'ordinateur, le dispo-  
sitif d'affichage et le clavier.

L'imprimante et le clavier peuvent être  
deux appareils distincts reliés à  
l'écran cathodique.

L'ordinateur exécute les opérations que  
lui commande le clavier, interprète les  
signaux pondéraux provenant des dynamo-  
mètres et transmet des instructions à  
l'imprimante et au dispositif  
d'affichage à écran cathodique. L'indi-  
cateur pondéral visuel fait partie de  
l'écran cathodique.

Accessories: When two(2) or more units are used in a system, a master controller CRT can be used. This controller can perform all the functions associated with each individual CRT, except the calibrations or adjustments of the weighing mechanism.

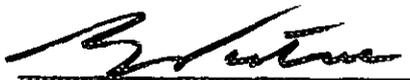
Condition of Approval: Approval is granted under the Weights and Measures Act, S.C. 1970-71-72, chapter 36, and the Weights and Measures Regulations C.R.C.c., 1605 for use in Canada under the general conditions of the said Regulations, and under any special conditions listed above.

Reference No.: G6922-G337

Accessoires: Lorsqu'un système utilise deux(2) unités ou plus, un contrôleur peut être utilisé. Ce contrôleur peut effectuer toutes les fonctions associées à chaque dispositif à écran cathodique, sauf l'étalonnage ou le réglage du mécanisme de pesage.

Condition d'approbation: L'approbation est accordée conformément à la Loi sur les poids et mesures S.R.C. 1970-71-72, chapitre 36, et au règlement d'application C.R.C.c., 1605. L'emploi est autorisé au Canada sous réserve des conditions générales dudit règlement, et de toutes les conditions particulières formulées dans le présent avis.

No. de référence: G6922-G337

  
W.R. Virtue

Chief  
Legal Metrology Laboratories

Chef  
Laboratoires de la Métrologie légale

NOV 24 1982